

Décision n° CODEP-DCN-2017-035708 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 septembre 2017 autorisant Électricité de France – Société Anonyme à modifier de manière notable le site électronucléaire de Golfech (INB n° 135)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 593-15;

Vu le décret du 3 mars 1983 modifié autorisant la création par Electricité de France d'une tranche de la centrale nucléaire de Golfech dans le département du Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 4 et 26;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D455017012308 du 28 juillet 2017 ;

Considérant que, par courrier du 28 juillet 2017 susvisé, EDF-SA a déposé une demande d'autorisation de modification du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Golfech; que cette modification constitue une modification notable de son installation relevant du régime d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire régi par l'article 26 du décret du 2 novembre 2007 susvisé,

Décide:

Article 1er

Electricité de France – Société Anonyme (EDF-SA), ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier l'installation nucléaire de base n° 135 dans les conditions prévues par sa demande du 28 juillet 2017 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ;
- par les tiers, dans un délai de quatre ans à compter de sa publication.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée EDF-SA et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 4 septembre 2017.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, Le directeur des centrales nucléaires

Signée par : Rémy Catteau